

Pertinence des services offerts aux migrants, rôle de la PCSM-CI et des centrales syndicales de Côte d'Ivoire



PCSM-CI

**L'INTERSYNDICAL DE LA MIGRATION DE LA
MAIN - D'ŒUVRE DE CÔTE D'IVOIRE**

ESPACE MIGRANTS

BUREAU DE LA COORDINATION

Cel. : (+225) 05 05 00 59 30 / 01 01 67 37 93
E-mail : platformemigrations.ci@gmail.com / Facebook : [platformemigrations.ci](https://www.facebook.com/platformemigrations.ci)

SOMMAIRE

- INTRODUCTION
- CONTEXTE NATIONAL
- REPONSE SYNDICALE
- SERVICES AUX MIGRANTS
- DEFIS ET PESPERTIVES

★ **PCSM-CI** ★

INTRODUCTION

Guerre -
Conflit -
Persécution



Subsistance -
opportunité
économique



Nourriture,
eau, chasse,
pâturage



Changement
climatique
catastrophes
naturelles



L'insécurité
alimentaire -
Pauvreté

discrimination,
stigmatisation,
préjugés



Regroupement
familial



Pour accéder
aux services
médicaux,
éducation



Violence,
exploitation



Études,
affaires

Contexte national

Cadre juridique et institutionnel

Aucun cadre n'est défini sur le plan National et la politique de la Côte d'Ivoire en matière de Migration se définit dans le cadre Régional et International (CEDEAO et OIT).

Contexte national

Perspectives

Instruments de Gouvernance de la migration

- Création d'une direction des Ivoiriens de l'extérieur
- Campagne de sensibilisation sur la migration irrégulière (2017)
- Bureau d'accompagnement des Migrants (centre d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des Migrants en CI) avec l'OIM
- Facilitation de l'accès aux services sociaux (CMU)
- Régime des travailleurs indépendants (sécurité social)
- Projet d'élaboration de la politique nationale de migration (transformé en stratégie et arrimé à la politique de l'emploi)

Contexte national

Conventions bilatérales

Malgré les nombreux accords signés entre la C.I. et les autres Etats, et conformément à la Sécurité Sociale, seulement les instruments énumérés ci-dessous, garantissent le droit du travailleur migrant, c'est-à-dire celui qui a été salarié successivement dans les entreprises d'autres pays que le sien.

- **La convention bilatérale Caisse générale de retraite des agents de l'Etat de Côte d'Ivoire (CGRAE-CI) – Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Burkina Faso (CNSS-BF) de 1992.** elle reprend les thèmes de **La convention de coordination IPRAO** (1^{er} avril 1963) relative aux pays de l'ex AOF (le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Togo) sur la retraite.

Contexte national

- **CONVENTION DE SÉCURITÉ SOCIALE DU 16 JANVIER 1985**
entre le Gouvernement de la République française et le
Gouvernement de la République de la Côte-d'Ivoire en matière
de sécurité sociale
- **La convention multilatérale du personnel AIR AFRIQUE**, 26
février 1990 et entrée en vigueur en 1992, Bénin, Burkina Faso,
Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger,
Sénégal, Tchad et Togo.
Il s'agit d'une convention générale de sécurité sociale et à ce
titre, elle couvre toutes les branches de Sécurité sociale.
- **La convention multilatérale de la Conférence Interafricaine de
prévoyance sociale (CIPRES)**, Bénin, Burkina Faso, Cameroun,
Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée
Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

Réponse syndicale

MIGRATION = MARCHÉ DU TRAVAIL

Défenseurs originels des droits de tous les travailleurs, les centrales syndicales définissent l'emploi comme n'étant pas toute activité qui permet d'avoir un gain, mais plutôt toute activité pérenne et durable qui permet à celui qui l'exerce de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. L'emploi doit être décent (permettre au travailleur de s'épanouir) et durable. Tout emploi précaire et éphémère, sans sécurité sociale, sans déclaration ouvrant droit à pension, sans bulletin de salaire n'est pas un.

Réponse syndicale

- Par ses expériences partagées au sein des réseaux: **RSMIMS et ATUMNET**, la centrale syndicale **UGTCI** s'est engagé, à des action concrète pour le mieux-être des travailleurs migrants et a trouvée nécessaire d'approfondir la réflexion intersyndicale à travers la validation d'un Plan stratégique syndical unitaire sur la Migration (2016).
- Les organisations syndicales de Côte d'Ivoire, reconnaissent la nécessité d'intégrer la question migratoire dans leur champ d'intervention. D'où le regroupement des 5 centrales syndicales (UGTCI, CISL-DIGNITE, FESACI-CG, UNATRCI, HUMANISME) et la mise en place de la Plateforme des Centrales Syndicales sur la Migration Côte d'Ivoire (PCSM-CI) en 2017.

Services aux migrants

S'inscrivant dans la politique définie dans les axes stratégiques de travail adopté par les centrales syndicales de Côte d'Ivoire et dans la dynamique d'unité d'actions à travers la PCSM-CI, les services suivants sont mis en œuvre :

- Information de l'opinion publique sur les services aux migrants (immigrés et émigrés) à travers des panneaux publicitaires ;
- Installation de points focaux dans trois régions du pays ;
- Organisation de caravanes, rencontres Be to Be avec les communautés les plus représentatifs en Côte d'Ivoire ;
- Renforcement des capacités des migrants sur leurs droits et devoirs au niveau national ;
- Partenariat avec le Haut Conseil Maliens de Côte d'Ivoire;
- La mise en place d'un espace migrants;
- La signature d'un protocole intersyndical.

POINTS FOCAUX

INSTALLATION DES
POINTS FOCAUX
REGIONAUX
(Abengourou, San-
Pedro, Daloa)



- Campagne de communication sur les services offerts par la PCSM-CI aux migrants

- Campagne de communication sur les mesures barrières face à la pandémie COVID-19



Organisation des caravanes syndicales et rencontres Be to Be



Renforcement des capacités des Migrants sur leurs droits et dévoirs



Partenariat,
Séances de
travail et
Rencontres BE TO
BE avec les
Responsables des
communautés de
Migrants vivants
en Côte d'Ivoire



Overture d'un espace Migrant

- Recevoir, écouter et orienter les migrants;
- Continuer à intensifier la campagne de communication pour la promotion des droits des Migrants à travers la ratification des conventions des NU;
- Recueil des données statistiques et définir des profils migratoires pour une meilleur orientation;
- L'élaboration et la mise en œuvre de la cartographie des services et organisations d'aides aux migrants de retour (Mapping);
- Renforcer le réseautage des points focaux nationaux.





PROTOCOLE UGTT / UGTCI

Signature du protocole UGTT / UGTCI à TUNIS en septembre 2022

DEFIS = PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES 2026-2028

- **Rendre fonctionnel l'Espace Migrant à travers le recrutement d'un ou deux permanents**
- **Créer un environnement favorable à la mise en œuvre du protocole UGTT / UGTCl**
- **Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la PCSM-CI**
- **Développer des outils de sensibilisations, de communication et un mapping pour les migrants(e)s**
- **Renforcer les capacités des Points Focaux régionaux**

FIN

Merci de l'attention

TANO Honorat

- UGTCl, Secrétaire National chargé des Migrants et des Accords
- Coordonnateur PCSM-CI
- Point Focal RSMMS/ATUMNET-CSI

+225 05005930